

DEFIBRILLATEUR AUTOMATISE EXTERNE (DAE)

Public :

Tout public

Pré-requis :

Aucun

Références réglementaires :

Arrêté du 6 novembre 2009 relatif à l'initiation des personnes non médecins à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes.

Programme :

L'utilisation d'un Défibrillateur Automatisé Externe, dont la mise sur le marché est autorisée, permet de:

- Identifier les signes permettant de reconnaître un arrêt cardiaque
- Réaliser, auprès d'une victime en arrêt cardiaque, les gestes permettant d'augmenter ses chances de survie.
 - Les mécanismes physiopathologiques de l'arrêt cardiaque
 - la reconnaissance d'un arrêt cardiaque
 - la conduite à tenir devant un arrêt cardiaque (appeler - masser - défibriller)

Formateur :

Diplômé du Brevet National de Moniteur des Premiers Secours

Durée :

1 heure pour un effectif maximal de 8 à 10 personnes

Déroulement :

Cet enseignement est essentiellement pratique, où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées par des méthodes d'enseignement effectuées à partir de démonstrations et de l'apprentissage des gestes à effectuer.

